

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

L'an deux mille dix-huit, le 27 Mars 2018 à 20h, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 19 Mars 2018 se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.

Étaient présents : M. LEROUX, M. LECHEVALIER, M. DARMOIS, Mme HAKI, Mme PEPIN, M. ROUSSEL, Mme DUTILLOY, M. GLATRE, Mme JACQUEMIN, M. RIFFLET, Mme ROSA, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme WAGNER, Mme Brigitte CABOT, Mme Sylvie CABOT, Mme SIMON, Mme MARE, Mme DUVAL, M. CLERET, Mme DELAMARE, M. MOTTIN, M. MAUVIEUX, Mme KOUZIAEFF, M. ANSART, M. MINARD, M. MANCEL, Mme ROULIN, Mme MOUNIER, M. DEPLANQUES, Mme MONLON, Mme ROTHACKER, M. MOUCHEL, M. LUCAS, M. VOSNIER, M. AUBE.

Secrétaire de séance : Mme HAKI.

Procurations : M. PARIS à M. DARMOIS, Mme BOCQUET à M. ROUSSEL, Mme IDRISSE à Mme HAKI, M. LEFORT à M. LEROUX, Mme MAQUAIRE à Mme DELAMARE, Mme LOPES DUARTE à Mme ROSA.

Excusé : M. CRIBELIER.

Absents : M. BOURDAIS, M. BOISSY, Mme PLATA.

N°	Objet
1	Adoption du Budget Primitif 2018
2	Adoption du Budget Primitif 2018 – Lotissement Ferme des Places
3	Vote des taux 2018
4	Subvention de fonctionnement aux associations 2018
5	Tarifs location salle de l'annexe de la mairie de Saint Germain Village
6	Subvention de fonctionnement 2018 au CCAS
7	Vente de parcelle rue Jean Joly
8	Vente d'une maison rue Pré Baron
9	Nomination de trois rues à la Zac de la Fonderie
10	Résidence du Coudray : Intégration dans le patrimoine communal et classement dans le domaine public
11	Défraiement d'un stagiaire – Service Communication
12	Nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine (PNRBSN)
13	Relevé de décisions

N°068 (1) – Adoption du Budget Primitif 2018

Le budget primitif 2018 est le premier budget de la commune nouvelle Pont-Audemer suite à la fusion des communes de Pont-Audemer et de Saint Germain Village. De fait la maquette budgétaire ne reprend pas de montants dans la colonne Budget n-1.

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire de l'année, il a été précédé par le débat d'orientations budgétaires lors du conseil du 20 février et sera suivi de décisions modifications afin d'ajuster le prévisionnel à l'évolution du réalisé. La première décision modificative intégrera la reprise du résultat de 2017 et l'inscription des reports d'investissement

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le document budgétaire issu de la maquette a été diffusé à l'appui de ce rapport

Le budget primitif 2018 de la ville s'équilibre à 20 306 248 euros dont 13 393 895 euros pour la section de fonctionnement et 6 912 353 euros pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 912 353	6 912 353
OPERATIONS REELLES	6 912 353	5 585 761
OPERATIONS D'ORDRE		1 326 592
FONCTIONNEMENT	13 393 895	13 393 895
OPERATIONS REELLES	12 067 303	13 393 895
OPERATIONS D'ORDRE	1 326 592	

L'épargne dégagée sur le fonctionnement de la collectivité atteint près de 10 % (1 326 592 euros) et permet de financer à hauteur de 20 % la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au jour de la rédaction de ce rapport, aucune information fiscale ou sur le montant des dotations n'a été communiquée par les services de l'Etat.

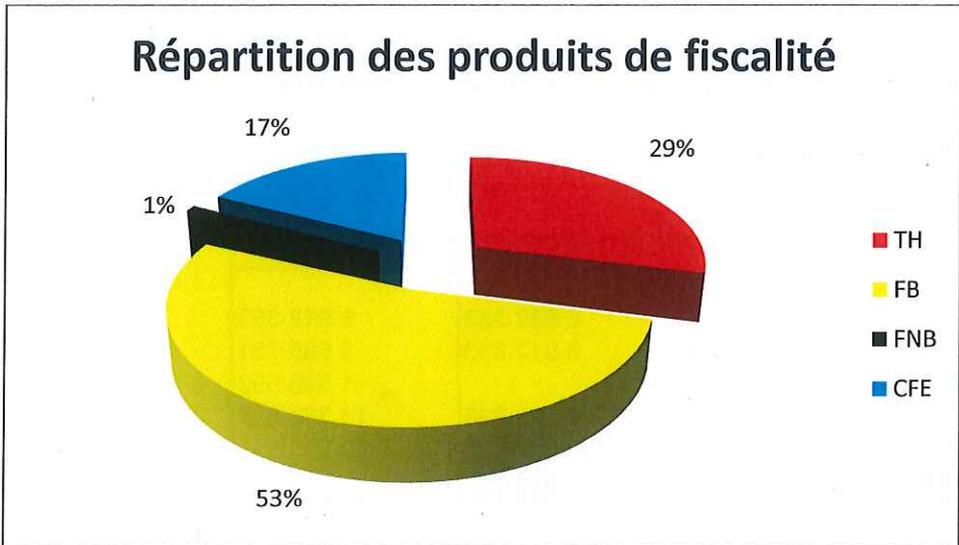
FISCALITE

Les taux d'imposition sont reconduits en 2018 à l'identique de 2017 pour chaque territoire des communes fusionnées

	ST GERMAIN	PONT AUDEMER
TH	9,52%	16,89%
FB	16,74%	23,48%
FNB	36,49%	64,73%
CFE	12,81%	16,43%

Le lissage des taux n'interviendra qu'à compter de 2019

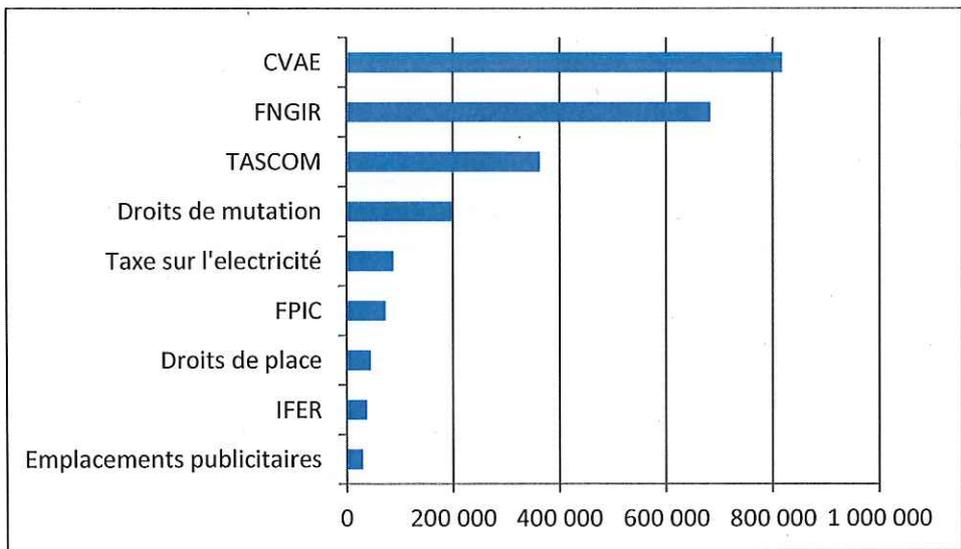
Une revalorisation des bases de l'ordre de 1% a été inscrite dans la loi de finances 2018.



C'est sur cette seule partie des contributions soit 5 427 401 euros que la ville a une marge de manœuvre via les taux. Pour les autres rubriques de fiscalité issues de la réforme de la taxe professionnelle, les montants sont déterminés par les services de l'état.

A la date d'édition de ce rapport, aucune information n'a été fournie sur les conséquences de la réforme de la TH. Celle-ci sera à intégrer en DM 1.

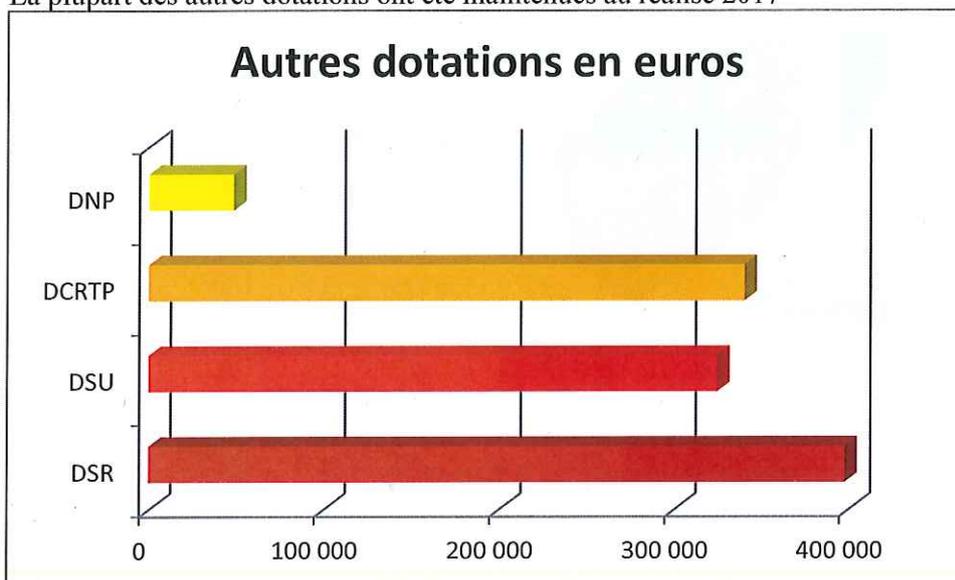
Compte tenu des incertitudes sur plusieurs contributions, il a été décidé de maintenir l'ensemble de la fiscalité aux valeurs du réalisé 2017.



LES DOTATIONS D'ETAT

La DGF a été augmentée de 5% comme indiqué dans la loi de finances pour les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2018 soit un montant de 2 305 000 euros

La plupart des autres dotations ont été maintenues au réalisé 2017



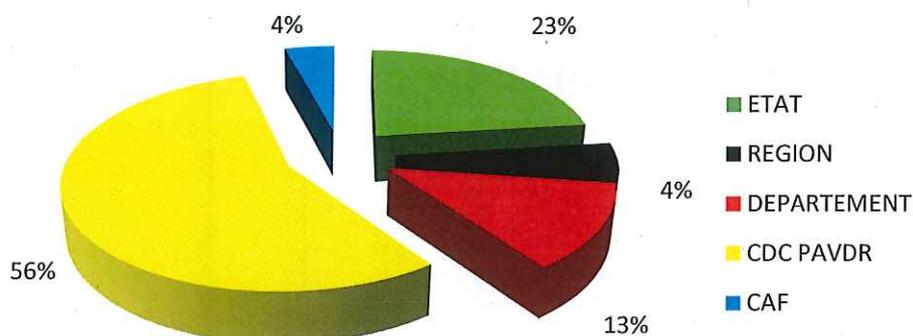
LES RECETTES DES SERVICES

Les recettes des services ont été ajustées par rapport au réalisé 2017. Elles atteignent 585 100 euros. Elles sont principalement composées des remboursements de la communauté de communes sur les prestations de service rendues par la ville pour 275 000 euros, des recettes du secteur culturel pour 153 000 euros.

Les autres recettes de ce secteur comprennent les concessions des cimetières, les mises à dispositions du théâtre, des maisons de quartier, du PSL,... les redevances des droits de place,...

LES SUBVENTIONS

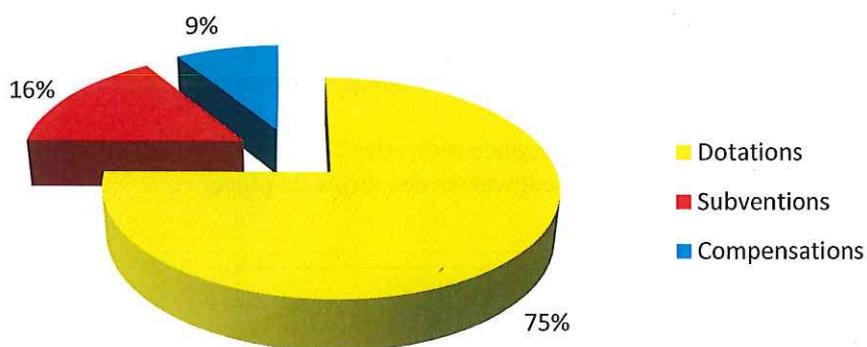
Répartition des subventions de fct



Elles s'élèvent à 7 39 586 euros. Elles comprennent principalement :

- pour 90 417 euros la participation Etat aux emplois d'avenir, à l'AMI centre bourg et politique de la ville (CUCS)
- pour 412 000 euros le remboursement de la CMU par la communauté de communes
- pour 95 000 euros les participations du conseil départemental de l'Eure aux équipements culturels et aux Mascarets
- pour 30 000 euros les participations de la Région aux Mascarets et aux équipements sportifs
- pour 31 300 euros la participation de la CAF aux activités maisons de quartier et politique de la ville (CUCS)

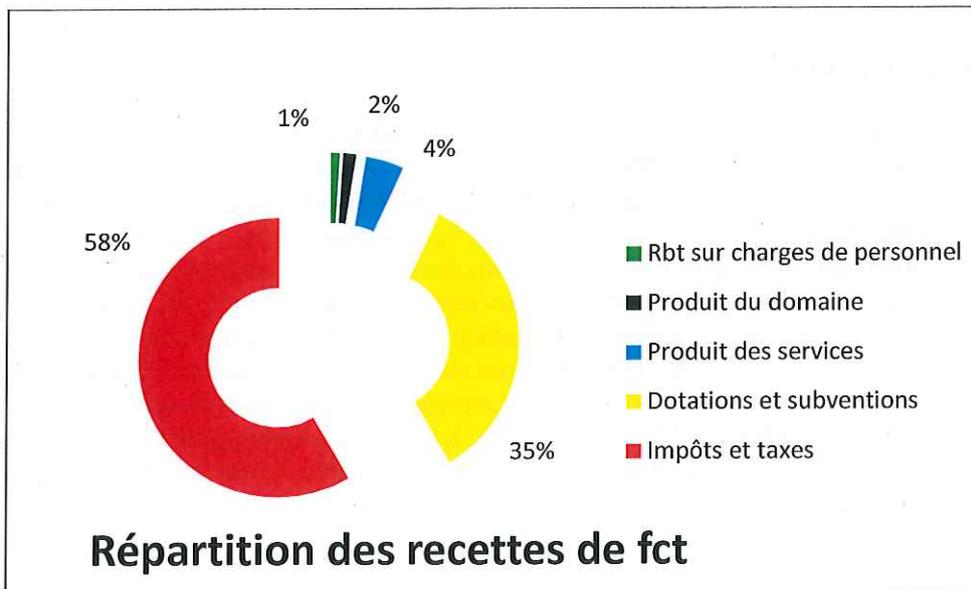
Détail du chapitre 74



Dans ce chapitre, 84% des recettes sont issues de montants affectés par l'état, soit près de 3.9 millions d'euros.

LA REPARTITION DES RECETTES

Les recettes se répartissent comme suit :

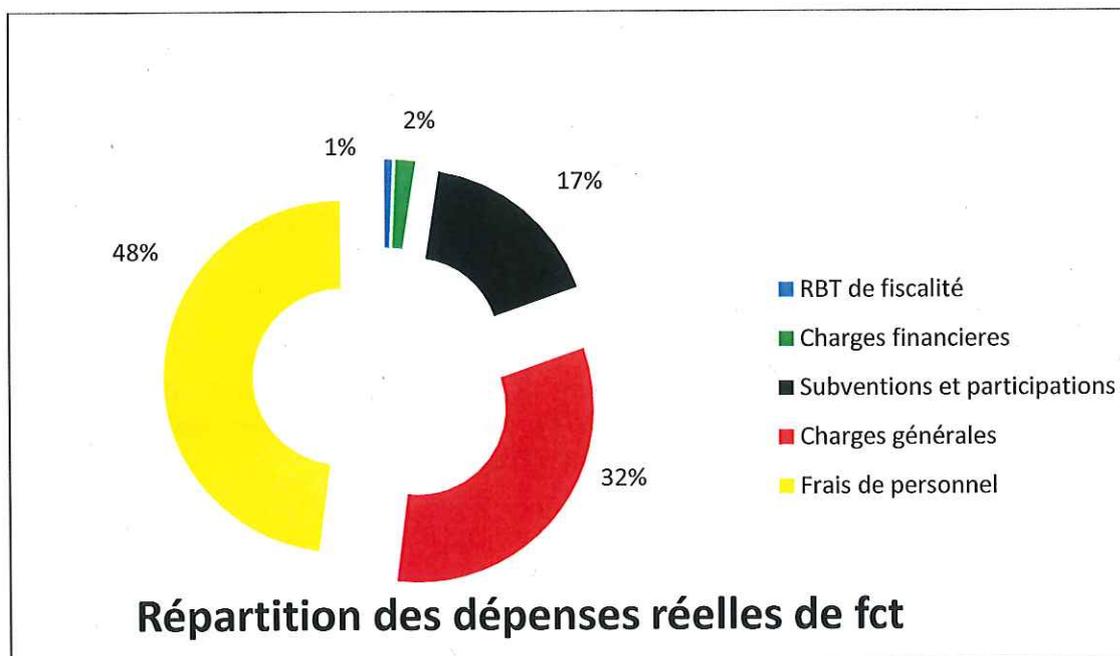


Les atténuations de charge correspondent aux remboursements sur les contrats aidés autres que les emplois jeunes et remboursements pour maladie des agents. Les produits du domaine aux locations des différents biens de la collectivité

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En dépenses réelles, elles s'élèvent à 12 067 303 euros et dépenses d'ordre à 1 326 592 euros.

Les dépenses réelles se répartissent comme suit :



Il est rappelé que la collectivité assume la totalité des services en direct, aucune délégation de service n'a été passée pour assurer des missions de service public. Les charges de personnel sont compensées par des recettes à hauteur de 221 480 euros.

Dans les frais généraux :

Les montants ont été ajustés au réalisé 2017

- le compte 6188 budgété à hauteur de 521 357 euros comprend pour 200 000 euros les contrats des spectacles du théâtre, pour 112 000 euros une partie des prestations Mascarets, pour 60 000 euros le remboursement du chargé de mission AMI centre bourg à la CCI et autres interventions AMI, pour 35 000 euros les contrats des groupes dans la programmation musicale ; les autres lignes aux multiples interventions des autres secteurs d'activités
- le compte 6156 budgété à hauteur de 316 531 euros comprend tous les contrats pour tous les bâtiments ou services : chauffage, copieurs, informatiques, contrôles réglementaires,...
- le compte 6228 budgété à hauteur de 146 600 euros comprend principalement l'intervention de l'association être et boulot et les intervenants extérieurs pour le service communication
- le compte 62 876 budgété à hauteur de 178 477 euros les remboursements à la CDC PAVDR pour l'entretien des marchés, l'utilisation des lignes d'eau de la piscine par les clubs sportifs, le contrat de fourrière pour la police municipale,...

Dans les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à 5 779 030 euros. Le détail des postes est fourni dans le dossier du budget. Comme pour la plupart des collectivités, le compte de charge de personnel est impacté par l'évolution des carrières et du reclassement de certaines catégories.

Dans les charges financières

En section de fonctionnement, les intérêts sont comptabilisés pour 210 228 euros

Dans les subventions

Le montant prévisionnel des subventions pour les associations a été maintenu au réalisé 2017 soit 250 000 euros et 244 000 euros pour le CCAS. Une délibération spécifique reprend les montants votés pour chaque association

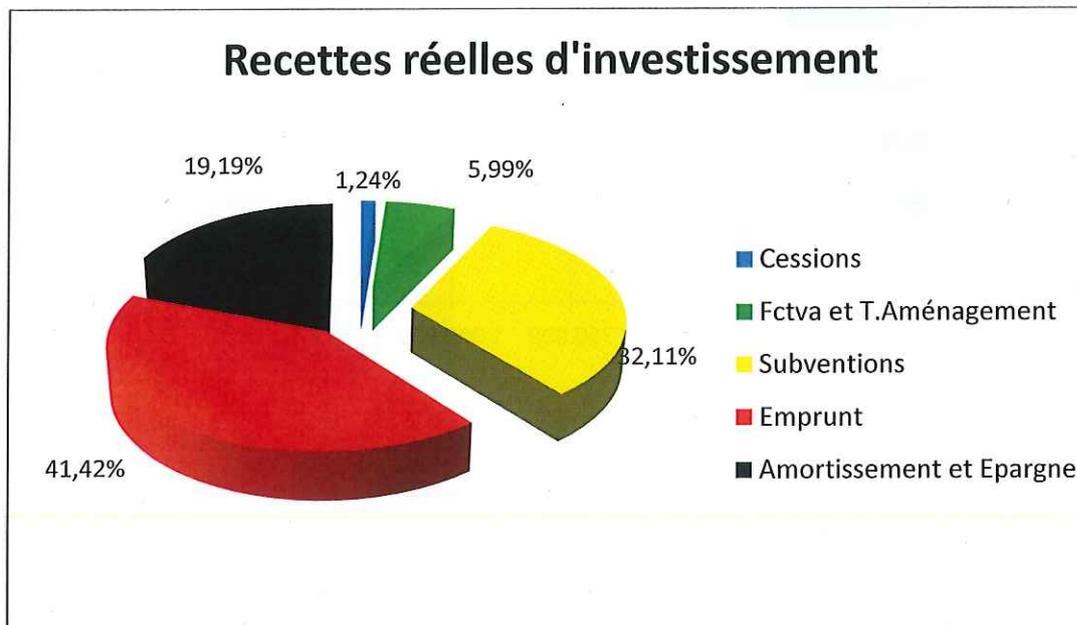
Le remboursement à la CDC PAVDR est inscrit pour un montant de 1 050 240 euros

Dans les atténuations de charge

La dépense « atténuation de charges » comprend, le reversement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) créé par la loi de finances 2010 et mis en application pour la première année en 2012. Il est prévu une dépense de 79 053 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le montant d'emprunt s'élève à 2 862 871 euros mais se décompose en 1 250 000 euros pour le programme annuel et pour 1 612 871 euros pour la réalisation du cinéma. Il est rappelé que l'annuité d'emprunt pour le cinéma devra être compensé à la fois par le loyer versé par le délégataire et à la fois par le retour « sur investissement (avance majorée) reversé par le CNC (centre national du cinéma)

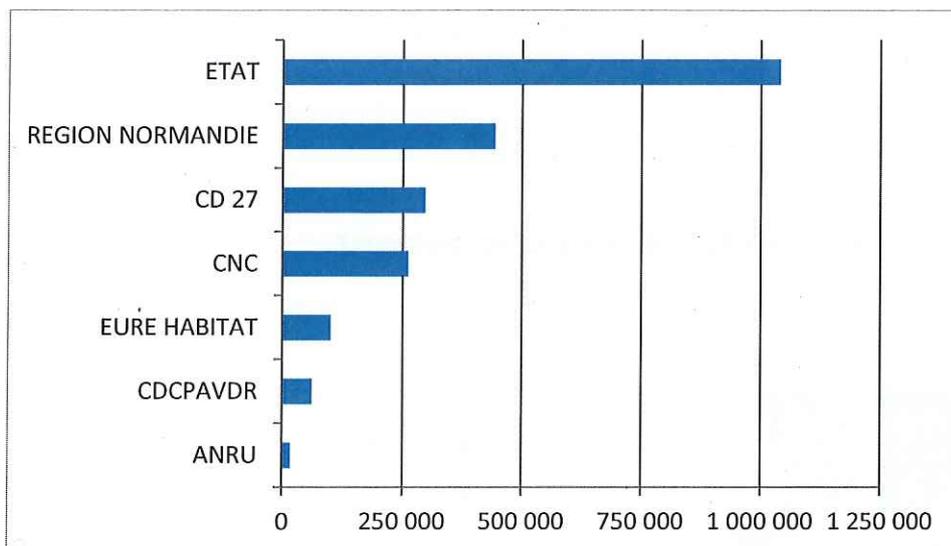
Le montant de cession, 86 000 euros, correspond à la vente des terrains Lorient et d'une parcelle à proximité de la ZAC de la Fonderie

Les dotations pour 417 343 euros comprennent le FCTVA pour 387 343 euros et la taxe d'aménagement pour 30 000 euros. Il est rappelé que le FCTVA est calculé sur les réalisations 2017 d'investissement ouvrant droit à ce fonds.

LES SUBVENTIONS

Les subventions s'élèvent à 2 219 547 euros et se détaillent comme suit

- L'état participe principalement aux travaux de la rue Sadi Carnot, aux aménagements de bords de Risle et au cinéma.
- Le département de l'Eure participe principalement au cinéma, aux travaux de l'église
- La Région Normandie participe principalement au cinéma
- Les autres participations comprennent principalement le CNC pour le cinéma, Eure Habitat pour la reprise de baux emphytéotiques et la CDCPAVDR pour le cinéma

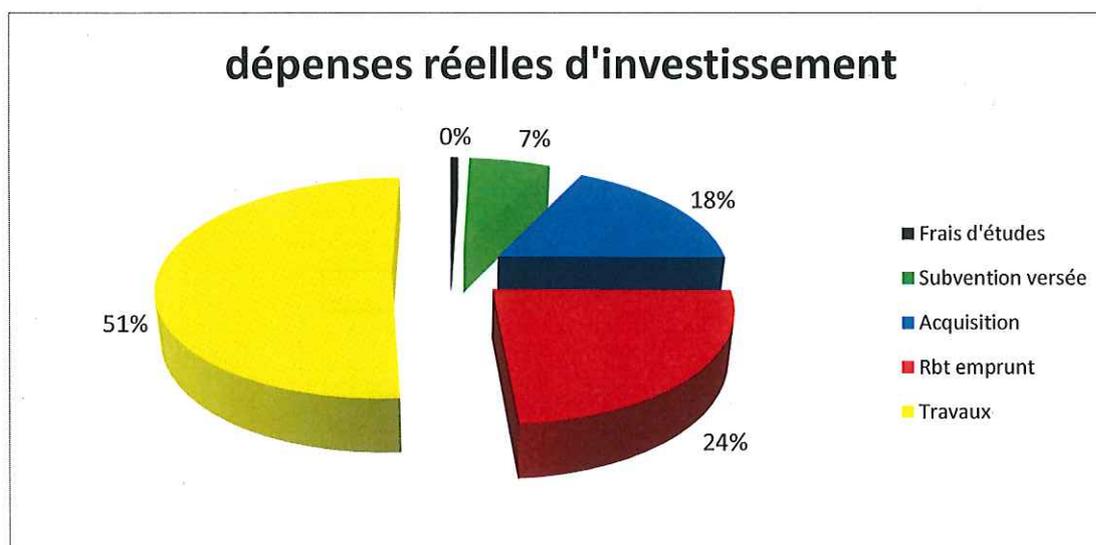


L'AUTOFINANCEMENT
(prélèvement et transferts entre sections)

Il s'élève à 1 326 592 euros et se décompose pour 400 000 euros de prélèvement de la section de fonctionnement et de 926 592 euros pour les écritures d'amortissement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 6 912 353 euros dont 1 643 272 euros de remboursement de capital avec l'annuité du siège.



LES ETUDES

Les études correspondent pour 4 000 euros aux Venelles, pour 20 000 euros à l'école de Saint Germain (RBT à la CDC PAVDR), pour 18 000 euros à l'informatique dont fusion des deux communes

LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Elles comprennent pour 50 000 euros des travaux divers dans les écoles (RBT à la CDC PAVDR, pour 108 018 euros la participation au SIEGE, pour 40 000 euros la participation au syndicat d'eau pour les travaux lotissement du Coudray, pour 135 000 euros la participation à la concession d'aménagement ZAC de la Fonderie, pour 119 167 euros les participations au programme de réhabilitation des immeubles Eure Habitat, Cette dépense est à mettre en lien avec la recette de 100 000 euros d'Eure Habitat sur la reprise des baux emphytéotiques. Ainsi que 10 000 euros pour l'OPAH et 7 500 euros pour l'acquisition du praticable de gymnastique pour la Risloise
Il est rappelé que ces participations ne sont pas éligibles au FCTVA.

LES ACQUISITIONS (immobilisations corporelles)

Sont compris dans cette rubrique les acquisitions de grosse maintenance pour les bâtiments, espaces et autres biens : véhicules, matériel informatique, œuvres d'art, reprise de toiture, poteaux incendie... Un certain nombre de dépenses permettant de maintenir la qualité des équipements et du matériel des services.

Le montant de ce compte s'élève à 1 226 419 et comprend entre autres :

- 92 267 euros pour l'acquisition de terrains rue du Luxembourg et Hameau du bel air.
- 10 000 euros de programme annuel de plantations de végétaux
- 33 000 euros de travaux sur un mur mitoyen de la médiathèque
- 23 000 euros sur l'église de St Germain (chauffage)
- 17 000 euros de reprise de toitures au CTM
- 450 000 euros d'acquisition du fonds de commerce du cinéma
- 400 000 euros d'acquisition des murs du cinéma

Le solde correspond à de petits matériels pour les différents équipements

LES TRAVAUX (immobilisations en cours)

Ils s'élèvent à 3 530 977 et comprennent principalement:

- 592 000 euros pour la rue Sadi Carnot
- 500 000 euros pour l'aménagement de la voie verte en bords de Risle
- 29 460 euros pour le quartier de l'Europe
- 30 000 euros pour un programme de réfection de trottoirs
- 1 900 000 euros pour le cinéma
- 35 000 euros pour la maîtrise d'œuvre venelles

- 404 915 euros pour la poursuite des travaux de l'église

Divers petites inscriptions sur les bâtiments ou espaces publics

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL (emprunts et dette assimilées)

Cette rubrique s'élève à 1 643 272 euros et se détaillent comme suit :

- ✓ 1 610 000 euros de remboursement de capital sur l'encours de la ville
- ✓ 33 272 euros de remboursement d'annuité au SIEGE

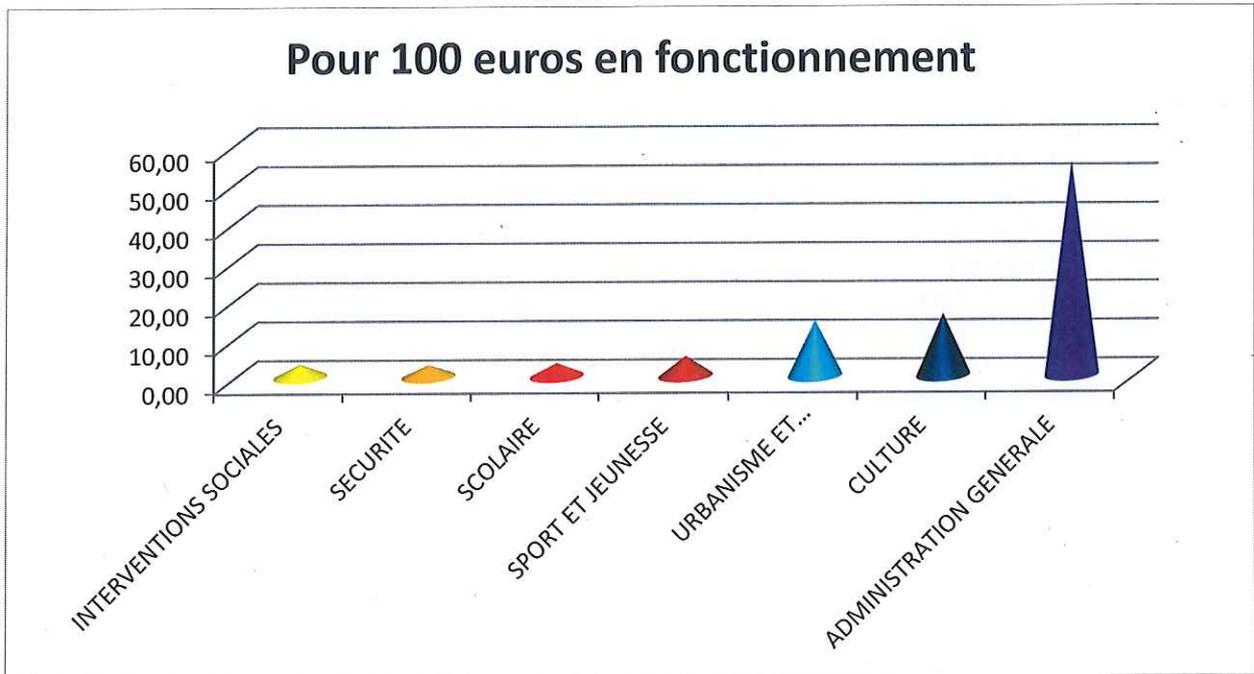
Il est à noter que la ville rembourse 1 610 000 euros alors qu'elle n'emprunte qu'1,25 million d'euros (hors programme cinéma). L'ensemble de l'encours de la dette est classé en catégorie A (aucun risque) : taux fixe ou taux variable classique.

PRESENTATION PAR SECTEURS D'ACTIVITES

La lecture du document budgétaire permet également de retracer les principaux secteurs d'activités de la collectivité

Il est toutefois utile de rappeler que :

- La compétence scolaire revient à la communauté de communes (périscolaire, restauration scolaire, ateliers de la découverte et scolaire)
- L'action économique est une compétence de la communauté de communes,
- L'action sociale est pour partie dévolue au CCAS : aides aux plus démunis, prise en charge des résidences pour les personnes âgées, animation envers les personnes âgées Et pour une autre partie une compétence de la communauté de communes : petite enfance, centre de loisirs, aide à la personne,...



L'administration générale intègre tous les services de moyen : ressources humaines, finances, état civil-accueil, informatique, communication, fêtes et cérémonies,...

PRESENTATION DES BUDGETS CUMULES

Pour mémoire, 244 000 euros de subvention du budget ville vers le budget CCAS. En cumulé, les budgets s'élèvent à 22 237 116.76 euros dont 35 % pour la section d'investissement et 65% pour la section de fonctionnement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	%
CCAS	35 432,00	623 200,00	658 632,00	2,96%
LOTISSEMENT	735 225,74	537 011,02	1 272 236,76	5,72%
PRINCIPAL	6 912 353,00	13 393 895,00	20 306 248,00	91,32%
TOTAL	7 683 010,74	14 554 106,02	22 237 116,76	100,00%

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Par 38 voix Pour,
Et 4 abstentions,*

- **A VOTE** le budget primitif 2018 de la ville à hauteur de 20 306 248 euros dont 13 393 895 euros pour la section de fonctionnement et 6 912 353 euros pour la section d'investissement.

En dépenses :

Chapitre 011 : 3 903 693 €
Chapitre 012 : 5 779 030 €
Chapitre 014 : 79 053 €
Chapitre 65 : 2 065 249 €
Chapitre 66 : 220 228 €
Chapitre 67 : 20050 €
Chapitre 023 : 400 000 €
Chapitre 042 : 926 592 €
Chapitre 20 : 42 000 €
Chapitre 204 : 469 685 €
Chapitre 21 : 1 226 419 €
Chapitre 23 : 3 530 977 €
Chapitre 16 : 1 643 272 €

En recettes

Chapitre 013 : 131 063 €
Chapitre 70 : 585 100 €
Chapitre 73 : 7 768 870 €
Chapitre 74 : 4 621 120 €
Chapitre 75 : 201 510 €
Chapitre 76 : 100
Chapitre 77 : 88 032 €
Chapitre 10 : 417 343 €
Chapitre 16 : 2 862 871 €
Chapitre 021 : 400 000 €
Chapitre 024 : 86 000 €
Chapitre 040 : 926 592 €
Chapitre 13 : 2 219 547 €

N° 069 (2) - Adoption du Budget primitif 2018 – Lotissement Ferme des Places

Le budget primitif 2018 est le premier budget « Lotissement ferme des Places » de la commune nouvelle Pont-Audemer suite à la fusion des communes de Pont-Audemer et Saint Germain Village. De ce fait la maquette budgétaire ne reprend pas de montants dans la colonne Budget précédent.

Le budget primitif 2018 retrace les écritures du lotissement ferme des places comprenant les 8 parcelles rue Jean Joly. Sur l'exercice 2018, il reste 4 parcelles à vendre. Le 27 février 2018, la collectivité a signé la vente d'une parcelle pour la somme de 42.168.00 €

Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement en lien avec les écritures obligatoires notamment les opérations de stock en attente de fin de commercialisation.

Ce budget est géré en HT et en M 14. La TVA s'appliquera aux ventes des 8 parcelles. Le budget primitif 2018 s'équilibre à 537.011,02 euros en fonctionnement et à 735.225,74 euros en investissement.

En fonctionnement :

Les dépenses comprennent :

- Des travaux, maîtrise d'œuvre pour 30.000 €
- Variation des en cours pour 435.730,87 €
- Variation des stocks (042) pour 42168.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté pour -29.112,15 €

Le déficit de fonctionnement (002) est équilibré par une recette de fonctionnement « subvention exceptionnelle budget principal de la ville ».

Les recettes comprennent les opérations d'ordres :

- La variation terrains aménagés (042) pour 465.730,87 €
- Subvention exceptionnelle budget principal (774) pour 29.112.15 €
- La vente de terrain pour aménagés (7015) pour 42.168.00 €

En Investissement :

Les dépenses comprennent :

- Résultat investissement reporté (001) déficit CA 269.494,87 €
- Intégration stock final terrains (040) pour 465.730,87 €

Les recettes comprennent

- Emprunt pour 257.326,87 €
- Les opérations pour gérer les écritures de stocks :
 - 3555 (040) reprise stock initial terrains – annulation stock initial pour 435.730.87 €
- Les écritures de sortie du stock vendu pour 42.168.00 €.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **ADOpte** le budget 2018 Lotissement Ferme des Places à hauteur de 537.011,02 € en fonctionnement et de 735.225.74 € en investissement.

N° 070 (3) – Vote des taux

Compte tenu du budget qui vient d'être présenté au Conseil Municipal, il apparaît que l'équilibre budgétaire est obtenu sans augmentation de la fiscalité.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

➤ **FIXE** les taux 2018 ci-dessous :

	ST GERMAIN	PONT AUDEMER
TH	9,52%	16,89%
FB	16,74%	23,48%
FNB	36,49%	64,73%
CFE	12,81%	16,43%

N° 071 (4) – Subvention de fonctionnement aux associations

La Ville de Pont-Audemer soutient la vie active associative.

Les associations sont invitées à déposer un dossier de demande de subvention qui est examiné.

Après examen des demandes de subventions et subventions exceptionnelles par les associations, ainsi que la mise en œuvre d'activités particulières,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

En précisant que :

M. MANCEL s'est abstenu pour la subvention attribuée à l'association des pêcheurs de la Risle,

M. LUCAS s'est abstenu pour la subvention attribuée à l'Office Municipal des Sports,

M. MOTTIN, M. CLERET, Mme DELAMARE se sont abstenu pour la subvention attribuée à ATTAC,

➤ **ATTRIBUE** les subventions suivantes,

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTIBUTION 2017</u>	<u>ATTRIBUTION 2018</u>
ACJE / AVEDE	5 500.00 €	5 500 €
ADIL	630.00 €	500.00€
ADDICTION INFORMATION EURE OUEST	800.00 €	800.00 €
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA RISLE	410.00 €	410.00 €
ASSOCIATION DU PERSONNEL	30 555.00 €	26 495.00 €
LE SRTAPONTIN	240.00 €	240.00 €
ASSOCIATION ORGUES ET PIERRES	150.00 €	230.00 €

COOPERATIVE SCOLAIRE LA FONTAINE	594.00 €	578.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L.PERGAUD MATERNELLES	428.00 €	451.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ST EXUPERY	443.00 €	451.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. PERGAUD PRIMAIRE	590.00 €	555.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PAUL HERPIN	826.00 €	830.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE HELENE BOUCHER	610.00 €	605.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ST GERMAIN MATERNELLE		367.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ST GERMAIN ELEMENTAIRE		559.00 €
CROIX ROUGE	500.00 €	560.00 €
OMS	130 000 €	132 650 €
PHOTOGRAPHIQUE RISLOISE	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION POM'BAO	500.00 €	850.00 €
PONT AUDEMER ACCUEIL	110.00 €	110.00 €
ALDEMARI	200.00 €	200.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL ACCES AU DROIT	1 000.00 €	1 000.00 €
ATTAC	500.00 €	250.00 €
L.D:H (Ligue des droits de l'homme)	500.00 €	500.00 €
JP HARMONIE	7 000.00 €	7 000.00 €
POESIE ET NOUVELLES EN NORMANDIE	120.00 €	120.00 €
LES RISLE PATTES	300.00 €	300.00 €
COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS	450.00 €	450.00 €
France AVC NORMANDIE	50.00 €	50.00 €
PONTO SOLIDAIIR	110.00 €	150.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE		150.00 €
ASSOCIATION PARIS CAMEMBERT	4 000 €	4 000 €
SOL	50 €	50 €

MAISON DE L'EUROPE	3 000 €	3 000 €
COMITE DES FÊTES SAINT GERMAIN	3 000 €	3 000 €

COMMUNE DE PONT AUDEMER MASCARET 2018

MASCARET	ATTRIBUTION 2017	ATTRIBUTION 2018
P.A ATHLETIC CLUB	1 550.00 €	1 550.00 €
ARTISTES ASSOCIES	2 500.00 €	2 500.00 €

N° 072 (5) – Tarifs location salle de l'annexe de la mairie de Saint Germain Village

Le Maire demande à l'Assemblée de mettre en place des tarifs de location pour la salle au rez de chaussée de l'annexe de la mairie.

Après l'échange d'idée, le Conseil décide d'appliquer les tarifs ci-après :

Pour une année : 140 € (fréquentation 1 fois par semaine)
 Pour un week end : 20 €
 Pour une journée : 10 €
 Pour une demi-journée : 5 €

La gratuité sera appliquée pour les association de la commune. Par contre, pour les associations hors commune, seront réclamés les tarifs indiqués ci-dessus.

Il est précisé que toute organisation festive est interdite. Cette salle est un lieu pour y organiser des réunions, des conférences ou des activités manuelles.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

➤ **FIXE** les tarifs ci-dessus,

N° 073 (6) – Subvention de fonctionnement 2018 au CCAS

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du CCAS, il est nécessaire que la commune verse à cet établissement une subvention.

Pour l'exercice 2018, le montant de cette subventions s'élève à :

- CCAS 244 000 €

Le crédit budgétaire est inscrit au compte 657362 du budget primitif 2018.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **ATTRIBUE** une subvention de 244 000 € pour le CCAS.

N° 074 (7) - Vente parcelle rue Jean Joly

Suite à la viabilisation d'un lotissement de 8 lots Rue Jean Joly, la Ville a engagé la démarche de commercialisation des terrains.

Par délibération en date du 21/02/2017, la Ville avait fixé un prix de vente de 70 000 € sur la parcelle n°6.

Au regard des travaux à engager pour la maison sise sur cette parcelle et du prix de cession proposé, cette parcelle ne trouve pas de preneur malgré plusieurs visites

Aussi, il est proposé de la céder au prix de 55 000 € net vendeur.

Vu l'avis des domaines en date du 12 janvier 2017,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** le prix de vente de la parcelle n°6 rue Jean Joly à 55 000 € net vendeur,
- **DECIDE** de confier la commercialisation et la rédaction des actes à l'étude de Maîtres GOULET et LAMIDIEU,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes à intervenir.

N° 075 (8) - Vente d'une maison rue Pré Baron

La maison proche du stade Harou n'est plus occupée. La commune de Pont-Audemer a décidé de la mise en vente de la maison du gardien sise 16 rue du Pré Baron.

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 16 janvier 2018 et l'estimation de la valeur vénale du bien situé sur la parcelle XH 330,

Vu la proposition de Monsieur Matthieu RIFFLET (résidant 21 rue Gaston Merlhe à DUGNY - 93) faite par courrier et reçue en Mairie de Pont-Audemer le 2 mars 2018,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la vente du bien sis 16 rue du Pré Baron à Pont-Audemer (référence cadastrale : parcelle n° XH 330), soit une maison d'habitation de construction 1972 (composée d'un sous-sol semi-enterré et d'un rez-de-chaussée surélevé d'une superficie habitable de 74 m²) et d'un terrain de 800m², au profit de M. Matthieu RIFFLET, pour un montant de 110 000 € (cent dix mille euros) net vendeur.

Il est proposé de confier à Maître JAMET la rédaction de l'acte de vente et de ses éventuelles annexes.

*M. RIFFLET ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la vente du bien sis 16 rue du Pré Baron à Pont-Audemer (référence cadastrale : parcelle n° XH 330), soit une maison d'habitation de construction 1972 (composée d'un sous-sol semi-enterré et d'un rez-de-chaussée surélevé d'une superficie habitable de 74 m²) et d'un terrain de 800m², au profit de M. Matthieu RIFFLET, pour un montant de 110 000 € (cent dix mille euros) net vendeur
- **CONFIE** à Maître JAMET la rédaction de l'acte de vente et de ses éventuelles annexes.

N° 076 (9) – Nomination de trois rues à la Zac de la Fonderie

L'aménagement de la ZAC de la Fonderie à Pont-Audemer a commencé. De nombreux projets de constructions sont prévus et notamment la création d'un cinéma Multisalles.

Il est donc nécessaire de pouvoir communiquer aux pétitionnaires, à la Poste et aux différents concessionnaires les adresses exactes de ces futures constructions.

Les membres du Bureau Municipal du 19 février 2018 ont retenus 3 propositions de noms :

- **Rue des Temps Modernes** (*en partant de la gare vers la rue des fondateurs*),
- **Rue des Fondateurs** (*de l'intersection avec la rue des Temps Modernes vers la route de Lisieux*),
- **Rue des Chaudronniers** (*de l'intersection avec la route de Lisieux et la rue des Fondateurs vers le cabinet d'infirmier*).

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la dénomination de Rue des Temps Modernes, Rue des Fondateurs et Rue des Chaudronniers sur les 3 nouvelles voies de la ZAC de la Fonderie.

N° 077 (10) – Résidence du Coudray : Intégration dans le patrimoine communal et classement dans le domaine public

Le Maire rappelle que, par délibérations en dates des 4 décembre 1986 et 23 septembre 1997, le Conseil Municipal de Saint Germain Village avait décidé de réaliser l'intégration dans le patrimoine communal et le classement dans le domaine public des voies, réseaux et espaces verts du lotissement du Coudray.

A ce jour, cette opération n'a pu être finalisée.

Vu la dissolution de la copropriété du lotissement en 1997,

Vu l'engagement des colotis de réaliser un diagnostic des réseaux eaux usées et eau potable destiné à la Communauté de Communes de Pont-Audemer et au Syndicat d'eau Risle et Plateaux.

Vu que tous les copropriétaires ont déposé en mairie une convention signée stipulant qu'ils s'engagent à payer leur quote-part pour le règlement du diagnostic qui doit être réalisé.

Etant donné que la totalité des propriétaires actuels de la résidence sont favorables à la rétrocession de la voirie, de l'ensemble des réseaux et des espaces verts du lotissement dans le domaine public communal et à l'intégration dans le patrimoine communal des espaces verts, de l'éclairage public et des réseaux d'eaux usées ainsi que des réseaux d'eau potable situés dans ce lotissement,

Au classement dans le domaine public de la commune de Saint Germain Village des voies et trottoirs de cet endroit,

Cette intégration et ce classement concernent la parcelle cadastrée section AI n°104, de superficie de 5 713 m², appartenant aux colotis de la résidence du Coudray et la parcelle n°73, de superficie de 220 m², appartenant aux conjoints LAYER et à l'ensemble des copropriétaires de chaque lot de la résidence.

Vu l'accord du SAEP Risle et Plateaux de prendre en charge 50 % de la dépense pour le réseau d'eau,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DESIGNE** l'étude Maître JAMET et PETITPAS, Notaires associés à Pont-Audemer, pour accomplir les formalités nécessaires permettant d'aboutir à la concrétisation d'intégration et de classement de ce lotissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents officialisant les intégrations en question et les actes s'y rapportant établis par l'étude de Maître JAMET et PETITPAS, notaires associés à Pont-Audemer,

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget primitif de 2018 les crédits qui se révéleront nécessaires au paiement des honoraires des intervenants.

N° 078 (11) – Défraiement d'un stagiaire – Service Communication

Un stagiaire effectuera un stage dans notre Collectivité pour une période entre le : 03/04/2018 et le 02/07/2018

Celui-ci sera affecté au service Communication.

Vu la loi n° 2013-660 du 22.7.2013 article 27 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Une prise en charge de défraiement est proposée à hauteur de 15 % du plafond sécurité sociale soit 3.75 € par heure – Gratification mensuelle lissée sur la totalité de la période.

*M. GLATRE ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **VERSE** une indemnité lissée à Mademoiselle GLATRE Phoebe – 10 rue du Père Arson – 76700 ROGERVILLE - à signer tous les documents nécessaires et actes se rattachant à ce dossier.

N° 079 (12) – Nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normande (PNRBSN)

Selon les statuts du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine, la commune de Pont-Audemer siège au Conseil Syndical. C'est pourquoi il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Le Conseil Municipal du 18 janvier 2018 avait déjà désigné un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaire.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DESIGNE :**

Titulaire :

- Mme Michèle JACQUEMIN
- Mme Brigitte DUTILLOY

Suppléant :

- M. Julien TIMON
- M. Frédéric MOUCHEL

Conformément à la délibération du conseil municipal du 9 janvier 2018 donnant délégation au Maire, le conseil municipal est informé des décisions suivantes :

N° 42 : Le 21 Février 2018

DECIDE d'accepter de recevoir la somme de 1 130.40 euros TTC, de MMA Cabinel Prével Assurances sis 7 avenue du 6 Juin BP3059 14018 Caen Cedex, concernant les dégradations sur 3 potelets et bitume du 13/14/2017, rue du Maquis Surcouf 27500 Pont-Audemer.

N° 43 : le 20 Février 2018

DECIDE, de signer une convention avec l'Association Archéolithe, domiciliée au 46 rue de Mareil – 78100 Saint-Germain-en-Laye, pour l'animation de deux ateliers « découverte du système des hiéroglyphes et initiation à la calligraphie égyptienne sur papyrus » de 10h30 à 12h et « découverte de l'écriture égyptienne ancienne » de 14h30 à 17h, le dimanche 17 juin 2018, dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie, au musée A. Canel.

Pour la somme de 635,40 € (six cents trente-cinq euros et quarante centimes), comprenant les deux ateliers, les frais de déplacement et le panier repas.

Non assujetti à la T.V.A.

N°44 : Le 15 Février 2018

DECIDE de signer une convention d'interventions artistiques avec la compagnie LA MAGOUILLE domiciliée 26, rue Traversière 76000 ROUEN pour des interventions artistiques auprès de deux classes de l'Ecole La Fontaine à Pont-Audemer du 19 au 23 février 2018 pour un montant de 2.507,30 €.

N°45 : Le 21 Février 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association 8 Avril domiciliée 4, passage Saint-Pierre-Amelot 75011 PARIS pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 20 avril 2018 pour un montant de 7.455 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 2839.60 € HT.

N°46 : le 21 Février 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association 8 Avril domiciliée 4, passage Saint-Pierre-Amelot 75011 PARIS pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 15 avril 2018 pour un montant de 5.064 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 3.022,80 € HT.

N°47 : Le 21 Février 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association 8 Avril domiciliée 4, passage Saint-Pierre-Amelot 75011 PARIS pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 15 avril 2018 pour un montant de 5.064 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 3.022,80 € HT.

N°48 : le 27 Février 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec KARAVANE Productions domiciliée 9, rue Ambroise Paré – 75010 PARIS pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 5 octobre 2018 pour un montant de 5.841.99 € TTC.

N°49 : le 27 Février 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association ZIZANIE domiciliée 40 bis, avenue des Châtaigniers 95150 TAVERNY pour une représentation rue de la République le samedi 30 juin 2018 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 2.136,27 € TTC.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

➤ **A PRIS ACTE** du relevé de décisions.

N° 081 (14) – Plan de financement du cinéma – Sollicitation des financeurs

L'actuel cinéma de Pont-Audemer, Le Royal, présente une fréquentation d'environ 70 000 spectateurs annuels pour une population communale d'environ 9 000 habitants. Ce résultat est sensiblement conforme à la moyenne nationale des communes équipées de moins de 10 000 habitants. Situé en centre-ville, l'équipement possède aujourd'hui une fréquentation relativement satisfaisante au regard de son offre simultanée (3 salles).

Cette dynamique actuelle, malgré le contexte du Royal, (aménagement, accessibilité, confort des salles...) témoigne autant de la fidélité d'un public, que de l'attractivité d'une ville centre, comme du contexte peu concurrentiel. Un nouvel équipement basé sur les mêmes critères d'offre simultanée confortera la fréquentation et la développera par le simple fait de sa conception récente.

Toutefois cette offre simultanée reste réduite (induite par les trois écrans) en particulier si on veut capter un public géographiquement plus éloigné. Pour ce public, il faut réunir les conditions d'une offre sûre pour que l'envie puisse être guidée par la spontanéité. Trois films simultanés ne suffisent pas à apporter cette garantie (diversité et places disponibles).

Le nouvel équipement exploitera la dynamique déjà en place, et la développera en accroissant sa fréquentation par l'augmentation simultanée de l'offre (passage à 6 écrans), par l'attraction que constitueront les nouveaux dispositifs d'accueil, la conception et le confort de ses salles. La caractérisation (types et ambiances) de ces salles sera un moteur de l'envie du public au même titre que la programmation elle-même.

POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO <i>sous-total</i>	732 000 €	HT	Etat <i>Contrat de ruralité</i>	17%	1 004 747 €
Travaux dont VRD <i>sous-total</i>	5 150 000 €	HT	Région	19%	1 123 400 €
Acquisitions foncières et immobilières <i>sous-total</i>	120 000 €	HT	Département	10%	600 000 €
Autres (détailler)	15 000 €		CNC	8%	500 000 €
Bureaux de contrôle, CSPPS, topo, <i>sous-total</i>			EMPRUNT	46%	2 788 853 €
TOTAUX	6 017 000 €		TOTAUX	100%	6 017 000€

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** le plan de financement de construction d'un cinéma multiplexe,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes de subvention.

Fait à PONT-AUDEMER, le 27 Février 2018

La Secrétaire de Séance

Mme Marie Claire HAKI



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes



